

REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES

SECRET N° 96-306 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 2 Juillet 1996  
PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT  
AU TITRE DE L'ANNEE 1995 DES FONCTIONNAIRES  
DES CADRES DE LA CATEGORIE A,  
HIERARCHIE I (BRANCHE ADMINISTRATIVE DES PTT  
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.)  
EN TETE : AWAMOUE-AMIOTH (Pierre)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS.-

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi 021/89 du 14/11/89 portant Refonte du Statut de la Fonction Publique ;  
(/u le décret 59/8/FP du 24/01/59 fixant la liste des Cadre du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;  
(/u le décret 59-11/FP du 24/01/59 fixant le statut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications ;  
(/u le décret 59-16/FP du 24/01/59 fixant le statut des cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;  
(/u le décret 62-130/MF du 9/05/62) fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 62-198/FP du 5/07/62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 65-170/FP du 25/06/65 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/07/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement d'une révision de situation administrative ou de tout autre promotion ;  
(/u le décret 95/25 du 13/01/95 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 95/26 du 22/01/95 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 95/27 du 22/01/95 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 95/32 du 2/02/95 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21/06/58) fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;  
(/u la lettre n° 1506 du 05 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u Le Procès-Verbal de la Commission administrative paritaire d'avancement réunie à B/Ville le 18/08/1995.

OFFIPOSTEL

CE/ONPT

/) E C R E T E

Article 1er.- Les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I (Branche Administrative) des PTT dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1995 comme suit :

A - BRANCHE ADMINISTRATIVE.-

I - INSPECTEURS GENERAUX

Pour le 1er échelon à 2 ans  
AWAMOUE-AMIOTH (Pierre)  
TSETE (Georges)

ABRAZZAVILLE  
A BRAZZAVILLE

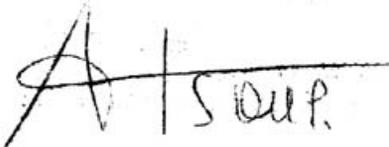
- 2 - 1996

~~Article 2.- Le présent décret sera édicte, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-~~

Brazzaville, le 2 Juillet 1996

Pour le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail de la  
Fonction Publique et de la  
Sécurité Sociale

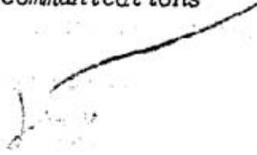


Professeur Anaclet TSOMAMBET.-



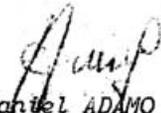
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Développement Industriel,  
de l'Energie, des Mines et des Postes  
et Télécommunications



Jean I T A D I.-

Le Ministre Délégué auprès du  
Ministère de l'Economie et des  
Finances, Chargé de la Coordi-  
nation des Régies



Luc Daniel ADAMO MATETA.-

AMPLIATIONS.-

JORP .....1  
SGG/BC .....12  
FP/DGPCE ..... 2  
MT/DG-FP ..... 2  
OFFIPOSTEL .....30  
CE/ONPT-CNE ..... 1  
INTERESSES ..... 2.  
ARCHIVES ..... 4.-

